

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | | | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 10X | 12X | 14X | 16X | 18X | 20X | 22X | 24X | 26X | 28X | 30X | 32X |
| | | | | | | | ✓ | | | | |

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE.—ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires d'écoles.—Délimitation et érection de municipalité scolaire.—PÉDAGOGIE : Petit cours d'économie politique : Le Parlement provincial : Préliminaires ; I, Le Conseil exécutif.—Comment on dégoûte les enfants de l'école.—Notes astronomiques.—BIBLIOGRAPHIE : Le journal d'agriculture—Petit traité sur le drainage—Instruction sur le traitement de la maladie des vignes et des arbres fruitiers.—MÉTÉOROLOGIE : Cours de langue—Histoire Sainte.—PARTIE PRATIQUE : I, Dictées : La petite fille malpropre—La petite fille propre—II, Dictée : Le rossignol—III, Dictée : Le maroquin.—Arithmétique : Problèmes.—CORRESPONDANCE : Lettre de M. l'inspecteur Hubbard.—DIVERS : Poésie : Qu'il fait bon d'être Canadien.—Petite revue.—Bulletin géographique.—Biographie de Son Eminence le cardinal Taschereau (Suite).—Histoire et poésie de l'Angelus.—M. l'abbé Provancher.—M. de Bonpart.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 24 février dernier (1892), de nommer M. le Dr Charles Edouard Dieudonné Commeau, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Germain, comté de Drummond, en remplacement de M. Trefflé Jetté, qui a quitté la municipalité.

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, les lots Nos. 1319, 1320 et 1321, du plan cadastral de la paroisse de Saint-Hyacinthe, et les annexer, pour les fins scolaires, à la paroisse de Saint-Barnabé, dans le même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1892).

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 février dernier (1892), de nommer M. Alexandre Daigneault, commissaire d'écoles pour la paroisse de Chambly, comté de Chambly, en remplacement de M. Léon Huberdeau, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 février dernier (1892), de nommer M. Gustave Ferdinand Montminy, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Gilles, comté de Lotbinière, en remplacement de feu Napoléon Lafleur.

Eriger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Saint-Vincent d'Adamsville," la paroisse de Saint-Vincent, comté de Brome, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 7 février 1874, plus le lot No. 60 du premier rang de la paroisse de Granby, dans le canton de Granby ; et les lots Nos. 61, 62, 64, 65 et 66, du premier rang, appartenant à la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le susdit canton de Granby, et les lots No. 16 et 17, du sixième rang, dans la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le canton de Farnham-Est.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892).

Les "Avis" publiés dans les Nos. de la *Gazette Officielle* des 17 et 24 octobre dernier (1891), devant être considérés comme nul et sans effet.

Petit cours d'économie politique

12ième Leçon

LE PARLEMENT PROVINCIAL

Preliminaires

LE MAÎTRE.—Depuis 1867, date de la réunion des provinces canadiennes en Confédération, chacune des provinces est dotée d'un système administratif particulier à ses besoins locaux. La province de Québec possède un *Parlement* ou *Législature*, dont le siège est à Québec, la capitale provinciale, composé de trois éléments : 1. Le CONSEIL EXÉCUTIF, formé du Lieutenant-gouverneur avisé par un *cabinet* ou *gouvernement*, dont les membres sont choisis parmi les députés élus par les électeurs de la province, et quelques-uns parmi les *Conseillers législatifs*, 2. L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE exclusivement composée de membres élus par les électeurs aux élections provinciales et que l'on nomme députés ; 3. Le CONSEIL LÉGISLATIF, composé de vingt-quatre membres nommés à vie par le Lieutenant-gouverneur en conseil (1) au nom de la Reine. (2) Ces trois éléments fonctionnent séparément, mais le but commun de leur existence est la bonne gouverne du pays. Aucune loi ne saurait être mise en force sans avoir été préalablement approuvée par chacun d'eux.

Nous allons étudier séparément ces trois corps importants.

(1) C'est-à-dire, d'après l'avis des ministres.
 (2) Les Législatures d'Ontario, du Manitoba, de la Colombie, et des Territoires du Nord-Ouest sont composées d'un Lieutenant-gouverneur et d'une seule Chambre, l'Assemblée législative.

I

LE CONSEIL EXÉCUTIF

Le gouvernement local a pour chef un officier nommé par le Gouverneur du Canada. Ce chef, qui est le Lieutenant-gouverneur, occupe vis-à-vis du Gouverneur général la même position que ce dernier à l'égard de la Reine d'Angleterre. C'est le Lieutenant-gouverneur qui convoque, proroge et dissout la Législature; il l'ouvre et la clot; il accorde ou refuse sa sanction aux bills (1) passés par les deux Chambres, ou les réserve au bon plaisir du Gouverneur qui a droit de les désavouer (?).

Mes jeunes amis, les auteurs de droit parlementaire n'interprètent pas tous la constitution de la même manière. Feu l'honorable T. J. J. Loranger, ancien juge de la Cour supérieure, a soutenu avec vigueur, dans ses *Lettres sur l'interprétation de la constitution fédérale*, que le pacte fédéral n'a pas créé un seul pouvoir nouveau, mais que la part qui appartient aujourd'hui au gouvernement fédéral a été retranchée de la juridiction des provinces. En un mot, ce qui a été attribué au gouvernement fédéral lui a été donné; ce qui a été laissé aux législatures des provinces a été gardé par ces dernières. L'éminent légiste a également soutenu la thèse suivante, quant aux pouvoirs des Lieutenants-gouverneurs :

“ L'autorité des Lieutenants-gouverneurs dans les limites de leur ressort a été placée sur un pied d'égalité avec l'autorité du Gouverneur général. Tous deux sont les représentants de la reine dans leur sphère respec-

(1) Le mot *bill* est dérivé par contraction du vieux mot latin *libellula*, diminutif de *liber*, un livre. Ce mot est anglais; en France on dit *projet de loi*.

(2) Aux Etats-Unis le gouverneur de chaque Etat est électif et ne fait par son *veto* que suspendre l'adoption d'une loi.

tive; les premiers dans la sphère provinciale et le second dans la sphère fédérale. Il est vrai que le Lieutenant-gouverneur est nommé par le Gouverneur général, mais c'est au nom de la Reine, comme son agent ou représentant, que ce dernier le nomme. C'est, dans leurs actes officiels, la Reine qu'ils représentent tous deux, et c'est en son nom qu'ils agissent."

C'est la *thèse provinciale* qui place le gouvernement de chaque province sur un pied d'égalité avec le gouvernement fédéral, pendant que c'est l'idée de la subordination des pouvoirs locaux envers le pouvoir central qui domine dans la *thèse fédérale*.

Pour nous, sans vouloir résoudre le conflit, nous croyons sincèrement que de ce problème dépend en partie l'avenir de la province de Québec comme province française et catholique. Si les partisans à outrance de la domination fédérale sur les autorités provinciales triomphent, il pourrait bien se faire que les Canadiens-français n'eussent pas encore vu les jours les plus sombres de leur histoire.

A part la prérogative de convoquer, proroger, dissoudre la Législature et sanctionner les projets de loi adoptés par les Chambres, le Lieutenant-gouverneur, en vertu de ce principe que le *Roi règne mais ne gouverne pas*, ne saurait agir officiellement sans l'avis de ses conseillers constitutionnels. C'est pourquoi il se choisit parmi les députés élus par le peuple un certain nombre de ministres qui forment un gouvernement ou *ministère*.

Le gouvernement de notre province est actuellement composé :

1. D'un *Président du conseil* (1) qui préside aux délibérations du conseil des ministres, surveille tous les détails du bureau, examine toutes les affaires soumises et fait rapport.

(1) L'honorable C. B. de Boucherville, Conseiller législatif et Premier ministre, est le Président du conseil.

Le Président n'a pas de département. C'est lui qui prépare les ordres en conseil et remplace tout ministre qui s'absente du siège du gouvernement.

2. D'un *Secrétaire de la province* qui a l'administration et la direction du secrétariat provincial (1). Il est en même temps le registraire de la province. Le département de l'Instruction publique relève aussi de ce ministre. Le Secrétaire provincial est, de plus, gardien du grand sceau de la province; il est aussi chargé de la correspondance du gouvernement et tous les registres et archives qui ont été remis au gouvernement de Québec, en vertu de l'article 143 de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, sont soumis à sa garde. C'est encore sous la direction de ce ministre que les lettres patentes sont émises, les proclamations et commissions enregistrées, les statistiques relatives aux registres de l'état civil compilées. Enfin, les lois se rattachant aux municipalités, à la police, aux écoles de réforme, aux asiles d'aliénés, etc., sont exécutées sous sa surveillance.

3. D'un *Procureur général* (2) qui donne son avis aux chefs des divers départements sur toutes les questions de droit. Il est aussi chargé d'établir et d'autoriser la forme des instruments émis sous le grand sceau de la province. C'est aussi le Procureur général qui a mission de régler et diriger la demande ou la défense des contestations formées pour ou contre la couronne, dans les limites de l'autorité du gouvernement provincial. Ce ministre a, de plus, le contrôle et la direction de l'organisation judiciaire, des bureaux d'enregistrement et la surveillance des officiers judiciaires et des registrateurs.

Le Procureur est aussi chargé de rédiger les

(1) L'honorable L. P. Pelletier, député de Dorchester, occupe ce poste.

(2) L'honorable T. C. Casgrain, député de Montmorency, remplit cette charge.

projets de loi qui doivent être soumis aux Chambres de la part du ministère.

4. D'un *Trésorier* qui a l'administration et la direction du département du trésor et avise la couronne sur les matières financières, spécialement sur les recettes et les dépenses du gouvernement. Il est chargé de l'élaboration du budget (1) et de la proposition des voies et moyens. L'inspection des compagnies d'assurance se fait aussi sous sa direction. La loi des licences relève de son département (2).

5. D'un *Commissaire des terres de la couronne* qui administre et dirige le département de ce nom (3). Il a, par toute la province, la surveillance, le contrôle et la gestion de tout ce qui se rattache à l'administration et à la vente des terres publiques appartenant à notre province et des bois et forêts qui s'y trouvent. La gestion des biens en déshérence, (4) les pêcheries sur les bords des rivières et des lacs non navigables dans la province, l'exécution des lois de chasse, la confection des plans et livres de renvoi officiels, les terrains miniers, les anciens biens des Jésuites, l'arpentage du domaine public, etc., sont sous la direction de ce Commissaire.

6. D'un *Commissaire de l'agriculture et de la colonisation* (5) qui dirige le département de l'agriculture et de la colonisation. Tout ce qui se rapporte à ces deux branches importantes de l'administration publique sont sous la direction immédiate de ce ministre : travaux et chemins de colonisation, écoles d'agriculture, sociétés agricoles, sociétés laitières, etc.

7. D'un *Commissaire des travaux publics* (1) qui contrôle tous les travaux entrepris aux frais de la province, sauf ceux qui relèvent du département des Terres ou de l'Agriculture. Les chemins de fer, les édifices publics provinciaux, etc., sont construits sous ses ordres.

—Voyons, tout ce que je viens de vous dire sur le premier élément du Parlement provincial, le Conseil exécutif, a-t-il été suffisamment compris ?

—François-Xavier, dites-moi, en résumé, ce que vous savez de la composition et des pouvoirs du Conseil exécutif.

FRANÇOIS-XAVIER.—Le Conseil exécutif qui, avec l'Assemblée législative et le Conseil législatif constitue le Parlement provincial, est composé 1^o du Lieutenant-gouverneur, représentant le Souverain, 2^o d'un certain nombre de ministres choisis parmi les députés et quelquefois parmi les conseillers législatifs (2). Ces ministres sont assermentés et placés chacun à la tête d'un département. Quelques-uns des membres du Conseil peuvent être *ministres sans portefeuille*, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas charge de département. Ce conseil a le pouvoir de faire exécuter les lois qui sont adoptées par les Chambres.

—Octave, nommez donc les chefs de département aujourd'hui en fonction à Québec.

OCTAVE.—1^o Le Président du conseil, qui est en même temps premier ministre ou chef du cabinet, 2^o le Secrétaire de la province, 3^o le Procureur général, 4^o le Trésorier, 5^o le Commissaire des terres de la couronne, 6^o le Commissaire de l'agriculture et de la colonisation, 7^o le Commissaire des travaux publics. Chacun de ces ministres dirige un départe-

(1) *Budget*: état annuel des recettes et des dépenses d'un pays.

(2) L'honorable J. S. Hall, député d'une des divisions de Montréal, est le Trésorier actuel.

(3) L'honorable E. J. Flynn, député de Gaspé et de Matane, est à la tête de ce département.

(4) *Déshérence*: droit qu'a l'État de recueillir la succession des personnes mortes sans héritiers.

(5) C'est l'honorable L. Beaubien, député de Nicolet, qui occupe ce poste.

(1) Le Commissaire des travaux publics actuel est l'honorable A. Nantel, député de Terrebonne.

(2) L'esprit de la constitution veut que la majorité des ministres soit prise dans l'élément élu par le peuple.

tement et doit rendre compte de sa conduite aux membres de l'Assemblée législative qui se réunissent tous les ans pour l'expédition des affaires publiques.

—LE MAÎTRE.— Dans notre prochaine leçon nous parlerons de l'Assemblée législative.

C.-J. MAGNAN.

Comment on dégoûte les enfants de l'école

On dégoûte l'enfant de l'étude, lorsque, pour en faire un petit prodige et flatter les parents, on le condamne à des tours de force purement mécaniques ;

On dégoûte l'enfant de l'étude, quand on abuse de ses facultés naissantes en exigeant de lui un travail sérieux et continu ;

On dégoûte l'enfant de l'étude, quand on lui impose une tâche aride dont il ne voit pas l'utilité pratique ;

On dégoûte l'enfant de l'étude, quand on lui commande ce qu'il ne peut faire dans le temps donné : on se joue de ses forces, on fatigue la machine, on brise le grand ressort de la volonté.

On dégoûte l'enfant de l'étude, en le laissant des heures entières sur un banc sans donner aucun aliment à son cœur ou à son intelligence ; on atrophie ainsi ses facultés morales ; on le déshabitude de penser et de raisonner ;

On dégoûte l'enfant de l'étude, en ne se rendant pas compte jour par jour de ce qu'il fait, pour le louer, le blâmer ou le reprendre suivant qu'il est nécessaire ;

On dégoûte surtout l'enfant de l'étude, en lui répétant sans cesse et à tout propos qu'il ne fera jamais rien.

Notes astronomiques

Quel beau mois que celui de février dernier pour ceux qui dirigent leurs regards vers le ciel ! Nous avons eu la conjonction de deux des plus brillantes planètes, une nouvelle étoile, et une tache énorme sur le soleil. De plus un cyclone qui a tout balayé sur son passage depuis les montagnes rocheuses jusqu'aux monts Carpathes, et maintenant, pour clore nos observations, la nouvelle de la découverte d'un nouveau système solaire. Tout cela dans le mois le plus court de l'année, sans préjudices à tous les phénomènes célestes ordinaires. Il ne faut pas s'étonner que ce mois ait été très intéressant pour les astronomes et les amateurs. Il l'a été aussi pour les astrologues et les chercheurs de signes des temps, et plusieurs d'entre eux ont prédit que nous approchions de la fin du monde, ou quelque chose de semblable.

Nous n'attachons aucune importance à ces prédictions.

Pendant que nous observions toutes ces beautés célestes, on nous annonça que, au commencement de décembre une très brillante étoile avait été vue, qu'elle avait atteint son plus grand degré de clarté le 20 janvier, que sa lumière s'était ensuite obscurcie et qu'elle était reparue au commencement de février.

Visible en décembre, brillante en janvier, s'obscurcir et reparaitre en février, en voilà assez pour intriguer les observateurs.

L'étoile a d'abord été vue par un Ecossais dont nous ignorons le nom. Il fit connaître sa découverte à l'Observatoire d'Edimbourg par une carte postale sans donner son nom.

Le Dr Copeland braqua sa lunette dans la direction indiquée et trouva l'étoile le 1er février. Alors il télégraphia la chose à la *Central stelle fur Astronomische Telegramme*, à Kiel. Celui-ci transmet immédiatement cette nouvelle aux autres bureaux où l'on

fait des observations astronomiques, entre autre, à l'observatoire de Cambridge Mass. Il y a là un télescope photographique qui, depuis plusieurs années, a signalé les nouvelles découvertes qu'on a faites dans le ciel.

A son état le plus brillant elle doit avoir été une étoile de quatrième grandeur.

(Nous passons plusieurs détails concernant cette étoile.)

On a vu la grande tache du soleil le 12 de février et le 13 les grandes aurores boréales. Ces dernières étaient rouges et ont beaucoup intéressé tous ceux qui les ont remarquées.

(Analyse d'un article sur l'astronomie, par M. A. Cameron, dans l'*Educational Review*.)

Bibliographie

Le journal d'Agriculture illustré.—Publié sous les auspices du département de l'agriculture de Québec. Directeur: M. Ed. A. Barnard; assistant-rédacteur: M. H. Nagent.

C'est une revue très bien faite et qui fait honneur à la classe qu'elle représente.

Petit traité sur le drainage des terres.—Par Ed. A. Barnard, directeur de l'agriculture, P. Q.—Montréal, 1887.

M. Barnard est agriculteur dans toute la force du terme. A une profonde théorie se joint plus de trente ans de pratique. La brochure que nous avons sous les yeux traite avec science et simplicité une des opérations agricoles les plus importantes: l'égouttement des terres.

Instruction pratique pour le traitement du mildiou, du rot et de l'anthracose de la vigne.—Editeur: Jean Souheur, Anvers.

Merci à la maison Souheur pour l'envoi

de leur précieuse brochure. Ce travail contient de très utiles enseignements concernant la protection des vignes, des tomates, des pommes de terre et la plupart des arbres fruitiers, contre ces milles et une maladies qui appauvrissent toujours les cultivateurs incapables de les combattre.

C.-J. M.

METHODOLOGIE

Cours de langue

I. LES VOYELLES

(suite)

Y a-t-il aussi deux manières de prononcer le son OU ? Voyez plutôt vous-mêmes. Quand vous dites: la *route*, la *croûte*, prononcez-vous le son OU de la même manière ? Non. Disons donc qu'il y a deux manières de prononcer le son OU l'une brève, l'autre longue; et exercez-vous à prononcer les mots suivants :

| | |
|-----------------------|------------------------|
| OU <i>bref et sec</i> | OU <i>long et doux</i> |
| Vous | — Voûte |
| Mousse | — Moudre |
| Le bout | — La boue |
| Tout | — Moue |
| Poule | — Poudre |

Et le son U ? Y a-t-il une différence entre le son U du mot *butte* et celui du mot *flûte* ? Prononcez ces deux mots en écoutant; vous reconnaîtrez qu'il y a là deux manières de prononcer la voyelle. L'U est bref dans *butte* et long dans *flûte*. Vous ferez sentir cette différence dans les mots suivants :

| | |
|----------------------|------------------------|
| U <i>bref et sec</i> | U <i>long et doux</i> |
| Un russe | — Une ruse |
| La durée | — Dur |
| La fumée | — Nous fûmes attentifs |
| Chut ! | — Une chute |
| La lutte | — Un mur |

Vous savez déjà que la lettre **E** représente des sons différents, selon qu'elle a ou non un accent. En outre le son de l'**E** dans le mot *et*, n'est pas absolument semblable à celui du mot *est* ; qu'elle est donc la différence ?

Prononcez successivement *et*, *est* ; et vous remarquerez que l'**E** du premier mot est plus bref, et l'**E** du second plus long et plus doux. Vous ferez la même différence de prononciation entre les mots suivants :

| | |
|----------------------|-----------------------|
| E bref et sec | E long et doux |
| Tel — Tête | |
| Bec — Bête | |
| Sec — Être | |
| Sel — Mer | |
| Messe — Mère | |

Et comme on représente quelquefois les mêmes sons par les deux lettres **AI** ou **EI**, nous comparerons également les sons des mots que voici, sans tenir compte de l'écriture.

| | |
|-----------------|--------------|
| E bref | E sec |
| Laitue — Laise | |
| Peigne — Paix | |
| Laine — L'air | |
| Un fait — Faire | |

On met quelquefois l'accent grave ou l'accent circonflexe sur l'**E** pour marquer que la voyelle doit être longue et douce ; mais le plus souvent on n'en met pas, et c'est l'usage qui indique la prononciation.

Enfin, mes enfants, prononcez de suite ces deux mots :

Seul — Sœur

Et vous verrez que vous avez là encore un son **EU** prononcé avec deux nuances différentes : bref et sec dans *seule*, long et doux dans *sœur*. Comparez également :

Tilleul — Heure
Guêule — Fleur

En prononçant les mots : *te*, *se*, *me*, *le*, vous reconnaîtrez que l'**E** sans accent représente dans ces mots et dans beaucoup d'autres, le son **EU** bref et sec. Pour en juger,

vous n'avez qu'à prononcer, en les comparant, les mots :

Se — Seul

Nous mettrons donc encore en opposition :

| | |
|----------------|----------------|
| EU bref | EU long |
| Le — Leur | |
| Me — Beurre | |
| Que — Cœur | |
| Te — Peur | |

Nous en avons fini avec les sons qui ont deux prononciations différentes. Il ne nous reste plus qu'à citer le son **É**, tel que vous le prononcez à la fin des mots :

Aimé — Coulé
Jeté — Marché

Puis le son **EU** tel que vous le prononcez dans les mots :

Jeu — Deux
Feu — Pâteux

Enfin, les quatre voyelles nasales que vous connaissez déjà : **AN**, **IN**, **ON**, **UN**.

Pour nous rappeler ces différents sons, faisons-en une liste. Nous figurerons chacun des sons par la lettre qui sert le plus souvent à le représenter, sans oublier toutefois qu'il s'agit des sons et non des lettres.

Nous avons trouvé sept paires de voyelles sœurs ; écrivons-les en les plaçant aux deux extrémités d'une ligne :

| | Brefs | | Longs |
|-----------|-------|-----------------|-------|
| 1re paire | a | — | à |
| 2e " | e | (<i>ret</i>) | ê |
| 3e " | i | — | î |
| 4e " | o | — | ô |
| 5e " | ou | — | où |
| 6e " | u | — | û |
| 7e " | eu | (<i>seul</i>) | œu |

Ajoutons-y :

é (*aimé*), — eu (*ieu*),

Et les nasales : **AN**, **IN**, **ON**, **UN**.

Et maintenant, comptons tous les sons que voici figurés ; vous voyez qu'il y a dans notre langage vingt sons, vingt voyelles.

(A suivre.)

HISTOIRE SAINTE

V

Aussitôt que Caïn eût commis son crime, qu'il eût assouvi sa haine et son envie contre son frère, il sentit toute la gravité du mal qu'il avait fait.

Il regarde sa victime baignant dans son sang, étendue sur le sol et se débattant dans les convulsions de la mort; le misérable ne regrette pas l'action qu'il vient de faire. Mais tout à coup, la frayeur s'empare de lui. Sa figure se contracte, ses cheveux se hérissent, il est pris d'un tremblement irrésistible et se met à courir à l'aventure dans la campagne.

Dieu l'arrête dans sa course vagabonde et lui dit :

Caïn, " qu'as-tu fais de ton frère ? "

Il paie d'audace et répond effrontément :
Suis-je le gardien de mon frère ?

La voix lui répondit :

Tu n'es pas le gardien de ton frère, mais son sang a crié vengeance contre toi.

Le fratricide effrayé, anéanti, s'écrie : " Les hommes vont chercher à me tuer ! "

" Non, dit la voix, mais je mettrai sur toi une marque qui sera pour eux un sujet d'horreur. "

Cette marque, l'Écriture-Sainte ne nous la désigne pas, mais certains auteurs prétendent que c'était un tremblement convulsif qui remplissait d'horreur tous ceux qui le voyaient.

Caïn eut une nombreuse postérité, il bâtit plusieurs villes et ses enfants, qui devinrent méchants comme lui, furent appelés *les enfants des hommes*. Ils furent très industrieux. Ce sont eux qui les premiers firent usage du fer.

(à suivre)

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉES

LA PETITE FILLE MALPROPRE

Marguerite a douze ans. Elle vient en classe avec d'élégantes robes, garnies de plis-sés, de nœuds, de bouillonnés, etc., seulement ces beaux ornements sont décousus et pendent en lambeaux autour d'elle. Ses bas, sales et déchirés, retombent sur des bottines mal cirées. Son visage est barbouillé et ses doigts tachés d'encre. Ses cheveux à peine démêlés, lui masquent les yeux.

Marguerite est une enfant malpropre, de laquelle chacun s'éloigne avec dégoût, malgré la coquetterie de sa toilette.

EXERCICES

I. QUESTIONS ORALES.—Quel âge a Marguerite ?—Avec quelle toilette vient-elle à l'école ?—Dans quel état est sa toilette ?—Peignez l'aspect qu'elle présente ?—Quelle impression reçoit-on en voyant Marguerite ?—Conclusion.

II. Définir le substantif et faire la liste des noms de la dictée.

LA PETITE FILLE PROPRE

Rose a onze ans. Tous les matins elle arrive à l'école les mains et le visage lavés, les cheveux lissés et relevés proprement. Ses robes sont simples et entièrement dépourvues de garnitures, mais il n'y a pas le moindre accroc qui ne soit soigneusement raccommodé. Ses petits sabots, noirs et brillants, ne portent jamais aucune trace de la boue des jours précédents.

Rose est une fille propre sur laquelle le regard se pose avec plaisir.

EXERCICES

I. QUESTIONS ORALES.— Quel âge a Rose ? — Comment se présente-t-elle à l'école ? — Comment ses robes sont-elles faites ? — Sont-elles déchirées ? — Ses chaussures sont-elles propres ? — Quelle impression la vue de Rose produit-elle ? — Conclusion.

II. Analyser par écrit les verbes contenus dans la dictée.

III. Conjuguer oralement les verbes aux temps indiqués.

II

DICTÉE

LE ROSSIGNOL

Petit rossignol, tu effaces tous les autres oiseaux par la prodigieuse variété de ton ramage. Tu chantes toujours et ne te répètes jamais ; si tu redis quelque passage, tu sais l'animer d'un accent nouveau et tu l'embellis par de nouveaux agréments. Tu réussis dans tous les genres, tu rends toutes les expressions, tu saisis tous les caractères, et, de plus, tu en augmentes l'effet par les contrastes.

Coryphée du printemps, te prépares-tu à chanter l'hymne de la nature ? Tu commences par un prélude timide, par des tons faibles presque indécis, comme si tu voulais essayer ton instrument et intéresser ceux qui t'écoutent ; mais ensuite, prenant de l'assurance, tu t'animes par degrés, tu t'échauffes, et bientôt, tu déploies, dans leur plénitude, toutes les ressources de ton incomparable organe.

BUFFON.

EXERCICES

1. *Rossignol*, oiseau des bois, appelé vulgairement le chantre du printemps.—*Ramage* se dit du chant des oiseaux.—*Répète*, la règle des verbes en éler, êter, eler, cter.—*Animer*,

donner de la vie, de l'âme.—*Accent*, de *ad, cantus* pour le chant.—*Expression*, qualité de ce qui parle aux yeux, à l'ouïe, qui exerce un certain attrait sur l'âme.—*Contraste*, de *contrà*, contre opposition de faits ou d'idées.—*Coryphée*, chef de chœur.—*Hymne*, donner la règle de ce mot.—*Prélude* de *pré* avant, *ludus*, jeu.

II. COMPOSITION DE MOTS.— Trouver et expliquer les congénères de : chant, ramage, sûr, animer, organe.

III. CONJUGAISON AU TABLEAU.— Redire un passage, prendre de l'assurance, déployer ses ressources.

PERMUTATION.— Mettre cet exercice à la seconde personne du pluriel.

III

DICTÉE

LE MAROQUIN

Le maroquin est un cuir mince, à surface granuleuse ; on l'emploie à la reliure des livres, sa couleur varie ; il est tantôt rouge, noir-jaune, vert ou bleu. Il tire son nom du Maroc d'où est venu l'art de le préparer. Il nous est fourni par les peaux de chèvre que l'on tanne d'une manière particulière. Deux peaux sont cousues ensemble en forme de sac. L'on remplit ce sac d'eau et d'une substance très riche en tannin appelée *Sumac*. Cette poudre s'obtient avec les feuilles et les rameaux de l'arbre qui porte ce nom, la teinte rouge est donnée par la cochenille ; le bleu, par l'indigo ; le noir, par le sumac dans lequel entre le fer.

La surface granuleuse n'est due qu'à une compression du cuir sous un cylindre entaillé de fines rainures.

EXERCICES

I. *Mince*, de minus, moins.—*Granuleux*, couverte de granulations.—*Maroc*, où sont situés la ville et l'État de ce nom ?—*Chèvre*, la chèvre appartient à la race ? (*Caprine*).—*Tannin*, nom de l'acide tannique, substance qui, en se combinant avec l'albumine des peaux, donne un produit imputrescible, le cuir.—*Sumac*, végétal très commun de l'Amérique du Nord.—*Cochenille*, couleur rouge donnée par un insecte.—*Indigo*, couleur bleue provenant de végétaux de l'Inde.

II. COMPOSITION DE MOTS.—Congénères de grain, pression, sac, lier.

III. ANALYSE AU TABLEAU.—Les trois premières phrases.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1° Une personne a fait faire des chemises avec du *shirting* de 30 cents la verge. Les boutons et le fil coûtent 3 cents par chemise et la façon 27 cents. La douzaine de chemise revient à \$15.60. On demande combien il est entré de verges par chemise.

Solution :

La fourniture et la façon d'une chemise sont de :

30 cts.

Elles sont pour une douzaine :

$30 \text{ cts} \times 12 = \$3.60.$

Prix de la toile des chemises :

$\$15.60 - 3.60 = \$12.00.$

Prix de la toile d'une chemise :

$\$12.00 \div 12 = \$1.00.$

Nombre de verges d'une chemise :

$\$1.00 \div .30 \text{ ct.} = 3.33\frac{1}{3} \text{ verges.}$

2° Une servante gagne \$5.00 par mois ; elle reste en service pendant un an et

deux ; combien a-t-elle gagné pendant ce temps ? Combien lui reste-t-il, sachant qu'elle a dépensé pour son entretien \$38 et qu'elle a envoyé à ses parents \$12.00 ?

Solution :

Un an et demi = 18 mois. $\$5 \times 18 = \$90.$

Elle a dépensé pendant ce temps :

$\$38 + 12 = \$50.$

Il lui reste :

$\$90 - (\$38 + 12) = 40.$

Il lui reste :

$\$90.00 - 50 = \$40.$ —Rép.

3° La population d'un camp est de 4,592 hommes qui occupent 164 tentes. Combien y a-t-il d'hommes sous chaque tente ? Quelle est la surface de ce camp, sa longueur étant de 115 verges et sa largeur de 82 ?

Solution :

Le nombre d'hommes qui occupent chaque tente est de :

$4,592 \div 164 = 28 \text{ hommes.}$

Surface de ce camp :

$115 \text{ verges} \times 82 = 9430 \text{ verges.}$

4° Une pièce d'étoffe a vingt-huit verges de longueur et 1.2 de largeur. Après le foulage elle s'est diminuée de $\frac{1}{10}$ en longueur et en largeur. Quelle est la surface de la pièce d'étoffe ?

Solution :

Elle s'est retrécie sur la longueur de :

$28 \div 10 = 2.8$

La longueur après le foulage est de :

$28 - 2.8 = 25.20.$

Sur la largeur :

$1.2 \div 10 = 0.12$

La largeur est de :

$1.2 - .12 = 1.08 \text{ de verge.}$

Surface de la pièce après le foulage :

$25.2 \times 1.08 = 27.216 \text{ verges.}$

Correspondance

Sherbrooke, March 7, 1892.

Editor *L'Enseignement primaire*,

Dear Sir,

I venture to object to one or two other solutions given in *L'Enseignement primaire*, March 1st, pp. 202-3.

I should suggest a simpler solution to Prob. 1, with a somewhat different answer. If the fountain throws 13500 pints in three quarters of an hour, and fills its basin in 40 minutes, the capacity of the basin is evidently $\frac{3}{4} = \frac{3}{4}$ of 13500 pints; = 12000 pints, or 1500 gallons, (instead of 3000, as given.)

I should solve Prob. 3 as follows: The present worth, May 7th, of a note for \$1800 due July 18, (adding 3 days of grace, 75 days,) would be $\frac{1}{1.0125} = \$1777.78$; the present worth at the same time, of a note for \$600 due September 4th, (123 days,) would be $\frac{1}{1.009} = \$587.94$; the present worth of \$500 due May 25th, (21 days,) would be $\frac{1}{1.0015} = \$498.25$; and $\$1777.78 - (\$587.94 + \$498.25) = \691.59 , instead of \$691.90. If no account were taken of the *days of grace*, the discrepancy would be even more, but in the other direction.

Yours truly,

H. HUBBARD,
School inspector.

POÉSIE

QU'IL FAIT BON D'ÊTRE CANADIEN

O Canada ! douce patrie,
Toi, dont les flots du Saint-Laurent
Disent à la rive fleurie
Le nom sonore et bienfaisant,
En voyant ta grande nature,
Pour nous la source de tout bien,
Notre cœur doucement murmure :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

La grande voix de nos montagnes
Qui vibre au milieu des sapins,
Et que l'écho de nos campagnes
Répète aux rivages lointains ;
La fleur de la verte prairie,
Pareille à celles de l'Éden,
Tout chante à notre âme attendrie :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

Quand sur les tombeaux de nos pères,
La brise du soir, en passant,
De leurs vertus calmes et fières
Cueille le parfum odorant,
Elle répand, comme un dictame,
Les souvenirs du temps ancien,
Et chante, elle aussi, dans notre âme :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

Là-bas, quand le tonnerre gronde
Sur les rives de nos aïeux,
Loin des orages du vieux monde,
Sur nos bords nous vivons heureux :
Et quand nous voyons la tempête
Briser monarque et citoyen,
Avec bonheur chacun répète :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

OCTAVE CRÉMAZIE

PETITE REVUE

A l'occasion du centenaire de Voltaire un poète français a donné l'acrostiche suivante

<ulgariser l'erreur et salir la vertu ;
Coser mentir, mentir ; et dans quelqu'impromptu,
Belle, ode, poème ou bien lettre badine,
Traîner jusqu'à l'égoût sa muse libertine ;
Aduler Frédéric, flatter la Pompadour,
Insulter Jeanne d'Arc en termes de Pandour,
Rougir d'être Français, déshonorer son ère :
Est-ce là mériter l'honneur d'un centenaire ?

Nous aurons au mois d'août prochain la plus belle démonstration religieuse et nationale que nous n'ayons encore jamais vue peut-être à Québec. Le 23 août, son Eminence le cardinal Taschereau célébrera ses noces d'or et on profitera de l'occasion pour célébrer les noces d'or de la société St-Jean-Baptiste de Québec.

Cette société a été fondée comme on le sait le 19 juin 1842, mais on renvoie aux 22 et 23 août prochain la célébration de son cinquantenaire.

Les fêtes dureront deux jours et donneront lieu à d'imposantes démonstrations. Toutes les sociétés de Québec et d'ailleurs sont invitées à y prendre part.

Voici un fait qui mériterait absolument d'être classé parmi les "choses vulgaires qu'on ignore" : il s'agit de la solidité d'un fil de soie d'araignée relativement à celle d'un fil d'acier. A diamètre égal, un fil de soie d'araignée supportera trois grammes par exemple, alors que le fil d'acier n'en supportera pas deux.

Instituteurs de l'enfance, méditons ces paroles :

L'éducation est inséparable de l'instruction. De l'enfant qui nous est confié nous devons faire un homme, un homme complet, n'ayant pas seulement le corps bien portant et l'esprit bien fait, mais ayant aussi la conscience bien faite et bien portante, c'est-à-dire ayant appris à connaître tous ses devoirs, ayant réfléchi sur leur fondement et sur leur nécessité et s'étant préparé à les remplir.

Bulletin géographique

CANADA.—*Les prairies de l'Ouest* : Voici une description très intéressante de la partie la plus importante du Nord-Ouest. Nous tenons ces renseignements de M. Foursin, écrivain et voyageur français :

La Prairie s'étend de la vallée de la Rivière-Rouge aux Montagnes Rocheuses, sur une distance de plus de 1,500 kilomètres (1). Elle peut se diviser en trois plateaux dont les lignes de démarcation courent généralement du nord-ouest au sud-ouest. Le premier, dit du Manitoba, a une superficie d'à peu près 1,800,000 hectares et une élévation moyenne de 275 mètres au-dessus du niveau de la mer ; le deuxième a une altitude de 500 mètres, comprend environ 27,000,000 d'hectares et est arrosé par l'Assiniboine, la Qu'Appelle et la branche Sud de la Saskatchewan ; le troisième enfin s'étend d'un point situé à environ 75 kilomètres à l'ouest de Regina, jusqu'aux premiers contreforts des Rocheuses, c'est-à-dire sur une largeur de 750 kilomètres, s'élevant graduellement de 610 à 1280 mètres. Trois rivières principales qui se jettent dans le lac Winnipeg, sur le versant de la Baie d'Hudson : la Saskatchewan, branches Nord et Sud, l'Assiniboine et la Rivière Rouge, navigables sur tous leur parcours, arrosent la région des prairies limitée par le bassin de la Saskatchewan-Nord au-delà duquel on retrouve la forêt ininterrompue des Montagnes Rocheuses à la Baie d'Hudson.

EUROPE.—L'Europe a une population de 357,379,000 habitants, d'après les dernières statistiques ; l'Asie figure pour 835,054,000 habitants ; l'Afrique, pour 103,953,000 ; l'Amérique, pour 121,713,000 ; l'Australie, pour 3,230,000 ; les îles du Pacifique pour 7,420,000 ; les régions polaires, pour 80,000.

(1) Le kilomètre vaut $\frac{1}{3}$ du mille anglais.

AUTOUR DU MONDE.—*Le temps des moissons dans toutes les parties du Globe.*—Ce n'est pas le moment, pensez-vous de parler des moissons ?

Eh bien, vous vous trompez. Il n'y a pas un mois de l'année pendant lequel quelque peuple du globe ne soit appelé à faire la moisson.

Pendant le mois de janvier, alors que chez nous le sol est couvert de neiges, on moissonne en Australie, dans la Nouvelle-Zélande dans une partie du Chili et dans quelques contrées de la République Argentine.

En février, la moisson aux Indes, et dans la Haute-Egypte.

En mars elle se termine dans la Basse-Egypte.

Avril est l'époque des moissons pour l'île de Chypre, la Perse, l'Asie Mineure, le Mexique et l'île Cuba.

En mai, l'Algérie, l'Asie centrale, le centre de la Chine, le Japon, le Texas, la Floride font la moisson.

En juin c'est le tour des Etats Danubiens, de la Hongrie, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Russie du Sud, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, du midi de la France, des Etats américains : Californie, Louisiane, Mississipi, Alabama, Georgie, Tennessee, Virginie, Utah, Colorado et Missouri.

En juillet, l'Autriche, l'Allemagne, la France du Nord, la Suisse, la Pologne, l'Oregon, le Nébraska et autres Etats de l'Amérique du Nord coupent leur froment.

En août, c'est la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, le Danemark, la Province de Québec, Ontario, la Colombie et le Manitoba.

En septembre, l'Ecosse, la Suède, la Russie du Nord récoltent pendant que c'est en Octobre que le Nord de l'Ecosse fait sa moisson.

Enfin en novembre et décembre, l'Australie du Nord et le Pérou, puis l'Afrique centrale et la Birmanie, rentrent leurs récoltes et leurs céréales.

Biographie de Son Eminence le cardinal Taschereau

(Suite)

II

On a dit autrefois que le monde appartient aux silencieux.

Cette parole semble étrange dans notre siècle de parlementarisme et de presse, où l'empire paraît appartenir aux plus bavards ; et cependant, elle renferme encore aujourd'hui un grand fond de vérité, et, si vous y regardez de près, vous verrez que les influents dans le monde ne sont pas ceux qui parlent le plus.

Le cardinal Taschereau est un silencieux, et l'on cite de lui des silences étonnants. Un de ses grands-vicaires m'a raconté qu'il était, un jour, monté avec lui dans sa voiture de Saint-Michel de Bellechasse à Lévis, sans dire un seul mot. " C'était une expérience que je voulais faire, me disait-il, et je ne voulais pas rompre le silence moi-même. Il se prolongea jusqu'à Lévis. "

Sans doute, il a pris pour modèle cet évêque dont Saint-Ignace, martyr, faisait l'éloge en disant : "*Quanto taciturniorem videritis episcopum, tanto magis cum reveremini.*— Plus un évêque est silencieux, plus vous devez le respecter. "

Ce goût prononcé pour le silence accroît sans doute l'apparence austère du prélat, et fait croire à beaucoup de gens qu'il n'est guère sociable. Mais ceux qui ont vécu dans son intimité assurent que la société des autres hommes ne lui déplaît pas, pourvu qu'elle ne le détourne pas de ses études et de ses travaux. Il la recherche même quand l'heure de sa récréation a sonné.

Sous sa rigidité extérieure se cache une grande bonhomie. Dans l'occasion, il est

même gai, et les plaisanteries faites à propos le font rire de bon cœur. Mais c'est une gaieté d'enfant, et le caractère de son langage, quand il veut rire, est proprement la naïveté.

Il partage cette qualité avec saint François de Sales, et je n'ai pas besoin de dire en quoi ce genre de naïveté diffère de celle de Lafontaine : l'enfant n'oublie jamais qu'il est prêtre, et, s'il rit souvent, il ne ricane jamais.

Un des traits les plus accentués de son caractère est la franchise. Il voudrait déguiser sa pensée, qu'il ne le pourrait pas. Quand il juge qu'il est mieux de ne pas dire ce qu'ils pense, il se tait, ce qui est pour lui la chose la plus aisée du monde.

A son amour du silence correspond un goût naturel de la paix. Étrange destinée des hommes : il a la guerre en horreur, et peu d'évêques ont eu plus de combats à soutenir.

Par suite de circonstances qui n'ont pas dépendu de sa volonté, son épiscopat a été troublé par une série de difficultés tantôt purement ecclésiastiques, tantôt politico-religieuses, et il a rempli son devoir en luttant pour le triomphe de ce qu'il croyait être la vérité.

Les armes de sa famille sont pourtant celles des militants ; mais la devise qu'il y a ajoutée lorsqu'il est devenu cardinal a défini clairement pourquoi et comment il entendait combattre ;

“ In fide, spe et caritate certandum. — C'est la dans foi, l'espérance et la charité qu'il faut combattre, ” tel est son motto.

Son blason est ; écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux épées formant une croix, aux 2 et 3 de gueules à roses épanouies.

Le temps n'est pas encore venu de juger les débats auxquels il a dû prendre part, et de mettre en pleine lumière les questions débattues. Tout ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que Rome lui donna le plus souvent raison.

Mais il est certain que, même au milieu des luttes, il a toujours soupiré après la paix

religieuse et toujours travaillé à la rétablir. Il adopta toujours volontiers cette règle tracée par Saint-Augustin ; *“ Pro pace Christi episcopi debent esse, aut debent non esse. — Les évêques doivent être pour la paix chrétienne, ou ils ne doivent pas être ; ”* et il a dû se répéter souvent cette autre parole du même évêque : *“ Notre épiscopat doit tendre sans cesse à procurer au peuple chrétien une paix chrétienne. ”*

Mais la paix chrétienne n'est pas la paix à tout prix. Il est des choses qu'il n'est pas permis de sacrifier, même pour la paix, et dont la défense rend la guerre inévitable. Voilà pourquoi ce pacifique a soutenu beaucoup de luttes.

Ses critiques lui ont pourtant reproché de ne pas assez combattre et de sacrifier trop à son amour de la paix. Il fut un temps où il me semblait à moi-même qu'il poussait à l'excès l'horreur des polémiques, et que ce silencieux ne savait pas se taire à propos.

Mais les années ont calmé chez moi cette ardeur de la lutte qui animait ma jeunesse, et, plus j'avance dans la vie, plus je comprends combien il est difficile de discerner justement quel est le moment de parler et quel est celui de se taire.

Il fut un temps où la tolérance me semblait une faiblesse ; mais l'expérience acquise m'a convaincu qu'elle est une force pourvu qu'elle soit promptement appliquée et mesurée. C'est une témérité condamnable de sacrifier le bien en luttant pour obtenir le très bien.

La tolérance et la modération me semblent tout particulièrement des vertus épiscopales. *“ Episcopus debet esse mansuetus, disait saint Jean-Chrysostôme, ut magis indulgendo quam vindicando regat Ecclesiam, ut magis ametur quam timeatur. — Un évêque doit être plein de mansuétude, pour régir par le pardon, plutôt que par le châtiement, pour être aimé plutôt que craint. ”*

Pendant tout pacifique qu'il est, Monseigneur Taschereau a soutenu plusieurs polémiques, quelques-unes même dans la presse. Et maintenant que le calme s'est fait sur le sujet de ces polémiques, nous serions curieux de savoir si ceux mêmes qui lui reprochaient d'aimer trop la paix ne lui reprocheraient pas de l'avoir troublée.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Taschereau a connu tous les mécontentements que soulèvent toujours les débats irritants, et il a fait la cruelle expérience de cette parole de saint Jean Chrysostôme : " L'évêque est exposé aux langues de tous. " Il a été ardemment critiqué, accusé, calomnié. A une certaine époque, qui n'est pas encore bien éloignée, ses adversaires ont même répandu le bruit qu'il appartenait à la franc-maçonnerie, et je me souviens d'avoir rencontré à Rome, en 1884, un journaliste catholique qui en paraissait convaincu.

Grâce à Dieu, personne n'est tenté aujourd'hui d'ajouter foi à cette sottise calomnieuse.

Il est permis à ses adversaires de croire que, dans certaines circonstances difficiles, notre éminent prélat a pu se tromper, *humanum est errare* ; et je suis moi-même de ceux qui ont cru que certaines luttes auraient pu être conduites autrement. Peut-être aussi aurait-il pu, avec plus de souplesse et d'attraction sympathique dans les rapports sociaux, aplanir certaines difficultés et prévenir des débats regrettables. Mais on ne saurait avoir toutes les qualités, et le tempérament n'est pas toujours un instrument docile de la volonté.

Dans tous les cas, nous sommes convaincu qu'il a toujours cru agir pour le plus grand bien de son Eglise, et que, dans tous ses combats, il n'a jamais connu d'autre mot d'ordre que celui-ci : " *Pro Deo et Patria.* "

Ce mot d'ordre, il l'a, un jour, développé

en citant les paroles du célèbre docteur Brownson, qui a dit : " *Pro Patriâ qui pro Deo, et pro Deo quâ pro patriâ.* "

Toute sa carrière épiscopale a été le commentaire de ces belles paroles.

(à suivre.)

Histoire et poésie de l'Angelus

Est-ce de la poésie ou de l'histoire ? Quelle suavité et quelle élévation dans les paroles de l'Angelus qui rappellent le plus mémorable des événements qui jamais aient fait ressaillir le monde :

" *L'Ange du Seigneur a annoncé à MARIE, et elle a conçu du Saint-Esprit.* "

Et le chœur répond avec Gabriel : *Je vous salue, MARIE, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes.* "

Mais voilà qu'à travers les âges retentit encore la réponse dont l'humilité puissante inclina le ciel vers la terre : " *Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.* "

Et le chœur reprend : *Je vous salue, MARIE, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes.* "

Alors, empruntant le langage de Saint-Jean, l'Eglise proclame que le mystère s'est accompli : " *Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous.* " A ces mots, les genoux fléchissent.

Pour reconnaître l'incomparable dignité de la Vierge qui a reçu les honneurs de la Maternité divine, le chœur redit : " *Je vous salue, MARIE, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes... Sainte MARIE, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.* "

Comme tout est ravissant dans ce dialogue si simple et si sublime! Le récit s'y mêle intimement à la prière; les joies de notre foi s'unissent au douloureux souvenir de nos péchés; les tristesses de notre exil et la pensée de la mort, à l'espérance d'un bonheur sans limites et d'une vie sans fin. Qu'il est touchant ce cri de détresse qui, à la fin de chaque salutation à MARIE, s'élance vers le ciel: "Sainte MARIE, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort."

Sur les hauteurs des Pyrénées, là où vit encore la foi des anciens jours, on voit avec attendrissement les villageois occupés à défricher les pentes abruptes des montagnes, s'arrêter tout à coup quand tinte la cloche de la vieille église, se découvrir avec respect, s'agenouiller, et réciter pieusement la prière à MARIE.

Imitons ces bons montagnards, lorsque cela est possible. Et, si nous sommes entourés de façon à ne pouvoir nous mettre à genoux, recueillons-nous du moins un instant, et unissons-nous de cœur à tous ceux qui récitent l'*Angelus*.

(A suivre.)

M. l'abbé Provancher

Le monde des lettres et des savants vient de perdre l'un de ses plus rudes travailleurs.

M. l'abbé Léon Provancher est mort dans son ermitage du Cap-Rouge le 23 mars dernier. Il naquit à Bécancour, en 1820. Ordonné prêtre, à Québec, en 1844, il fut successivement vicaire à St-François de la Beauce et à St-Gervais. En 1848 on le nomma curé de Tring, en 1854 de l'Île Verte, en 1855 de St-Joachim et en 1862 de Portneuf. Depuis

cette date M. Provancher se consacre aux études de l'histoire naturelle, et, dans la suite, à la rédaction du *Naturaliste canadien*, dont la collection complète se compose de vingt gros volumes.

M. Provancher a écrit *La Flore canadienne*, un *Traité élémentaire de Botanique*, *le Verger canadien*, *le Potager et le Parterre dans la province de Québec*, une *Petite histoire du Canada*, *Excursion aux climats tropicaux*, *Voyage à Chicago*, *Pèlerinage en Terre Sainte*, *la Faune canadienne*, etc. Au milieu de ses nombreux travaux il a su collectionner et nommer toutes nos plantes canadiennes et former le plus bel herbier qui n'ait jamais existé au Canada. De plus, le pays lui doit une collection d'insectes qui orne le musée de notre Parlement provincial.

La littérature canadienne doit beaucoup à ce chercheur infatigable, à cet écrivain de mérite qui lui a sacrifié ses loisirs, sa santé et son repos.

La mort de M. l'abbé Provancher prive l'*Enseignement primaire* d'un de ses lecteurs les plus assidus.

Paix à son âme.

C.-J. M.

M. de Bonpart

La classe enseignante a fait une perte sensible: celle de M. A. de Bonpart, professeur à l'école normale Jacques Cartier depuis seize ans. La mort l'a enlevé à sa profession et aux lettres le 17 février dernier.

Modèle parfait du vrai chrétien et du bon professeur, M. de Bonpart laisse les meilleurs souvenirs à tous ceux qui ont eu le plaisir de le connaître.

C.-J. M.